

REVENU QUÉBEC

UN EXEMPLE DE COLLABORATION



« Nous sommes particulièrement fiers du fait que, à Revenu Québec, c'est l'ensemble des directions générales qui se sont regroupées et mobilisées afin de mener à bien ce projet d'envergure qui touche tous les secteurs de notre organisation. Tout le monde a mis la main à la pâte et a contribué à l'atteinte des objectifs. Ce résultat n'aurait pas été atteint sans le travail collectif qui a été fait. »



Travaux en amont pour se conformer aux dispositions entrant en vigueur le 1^{er} juin.



Élaboration d'un plan d'action préliminaire recensant les enjeux et les pistes de solution en collaboration avec tous les secteurs.



Modifications aux systèmes de réponse vocale interactive, au site Internet et aux services en ligne.



Élaboration d'une procédure de traitement des plaintes par le Bureau de la protection des droits de la clientèle de Revenu Québec.



Création de documents et d'outils pour diffuser et vulgariser l'information relative à la loi 14 à l'interne.



Rédaction d'une ébauche de directive.